

**Aux parents des élèves
du LYCEE**

Le Directeur

Madame, Monsieur,

La rentrée approche à grands pas et j'ai le plaisir de vous adresser quelques précisions concernant les premiers jours de classe ainsi que le calendrier du 1^{er} trimestre.

Je vous invite à visiter le site www.saint-pierre-chanel.com, vous y trouverez des renseignements détaillés sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement, ainsi qu'un aperçu des différentes activités extra-scolaires, religieuses ou profanes. Afin de rendre ces pages plus agréables à lire, j'ai décidé d'y faire figurer des photographies des différentes activités organisées sous la responsabilité de l'établissement. Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant apparaisse sur notre site Internet, merci de me l'indiquer rapidement par courrier.

LA RENTREE DES CLASSES

Pour tous les LYCEENS, la rentrée des classes est fixée au mercredi 02 septembre 2009 à 08H00.

Nous rappelons l'importance de l'agenda. L'élève y inscrira ses devoirs et leçons.

Messe de rentrée : Toute la communauté éducative (parents, élèves, personnel de l'établissement) est invitée à participer à la célébration eucharistique de rentrée qui aura lieu en salle Marc Glaude le vendredi 11 septembre 2009 à 17H00.

HORAIRES DES COURS

MATIN

de 08 h 00 à 08 h 55
de 09 h 00 à 09 h 55
de 10 h 05 à 11 h 00
de 11 h 05 à 12 h 00

APRES-MIDI

de 13 h 45 à 14 h 40
de 14 h 45 à 15 h 40
de 15 h 50 à 16 h 45

Les demi-pensionnaires restent dans l'établissement de 8 H 00 jusqu'à la fin des cours de la journée.

Les externes quittent obligatoirement l'établissement entre 12 H 00 et 13 H 30.

Certaines classes pourront avoir cours de 12 H 00 à 12 H 55 ou de 12 H 45 à 13 H 40 et de 16 H 50 à 17 H 45.

Les classes du lycée (Seconde à Terminale) ont congé le mercredi après-midi.

ABSENCES - RETARDS

Il est rappelé que les horaires de présence sont impératifs pour tous les élèves. Tout élève arrivant en retard doit présenter sa carte code-barres à l'accueil. En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir immédiatement l'établissement. A son retour, l'élève lycéen doit se présenter au bureau Vie Scolaire **avec un mot de ses parents**.

INFORMATIONS DIVERSES

1. OBJETS PERSONNELS

Ne permettez pas à vos enfants d'apporter au lycée d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves doivent absolument garder sur eux leurs portefeuille, porte-monnaie, montre et pièces d'identité. Pendant les cours d'E.P.S., pour plus de sécurité, tous les objets de valeur doivent être déposés auprès des professeurs. Une armoire fermant à clé est prévue à cet effet au gymnase.

L'utilisation du téléphone portable est tolérée sur les cours de récréation mais en aucun cas à l'intérieur des bâtiments où il doit rester éteint.

2. SECURITE

Un système de vidéo protection contrôle les entrées et sorties principales de l'établissement ainsi que les endroits où les élèves entreprennent leurs affaires pendant les récréations (préau couvert, entrée B5 et entrée du CDI).

3. TENUE D'EDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent se procurer une tenue d'éducation physique, couleurs recommandées (short blanc et maillot vert uni). Des chaussures de sport adaptées à la pratique sportive et assurant tenue et adhérence sont obligatoires pour des raisons de sécurité.

4. CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Les élèves se rendant à Saint-Pierre Chanel à bicyclette, doivent déposer leur engin aux endroits réservés à cet effet. Parents, vérifiez l'état de fonctionnement des vélos... et recommandez la prudence à vos enfants, surtout à la sortie des classes.

Les élèves cyclistes ou motorisés doivent entrer par la Place aux Fleurs et la Rue des Roses. L'usage d'un anti-vol est impératif.

5. TRANSPORTS

Les élèves ayant demandé une subvention de transport scolaire, la trouveront en annexe, si toutefois elle leur a été accordée.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'Accueil ou téléphonez à St-Pierre Chanel au 03.82.88.11.34.

Les horaires des cars d'écoliers seront probablement publiés dans la presse. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la Compagnie assurant les transports.

6. BOURSES

Les demandes de bourses nationales Lycée se font en Janvier 2010 pour l'année scolaire suivante 2010/2011. Les dossiers sont à retirer au service comptabilité.

7. ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle St Christophe qui couvre automatiquement tous les élèves pour les dommages corporels et matériels qu'ils subissent (optiques, dentaires). Cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

8. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Un accueil sera assuré par l'Association des Parents d'Elèves le mardi 02 septembre avant 08H00 devant l'établissement.

La cotisation de l'APEL de 17 € apparaîtra soit sur la facture annuelle (en cas de prélèvement) soit sur la facture du 1^{er} trimestre.

Si un autre enfant fréquente un autre établissement privé, cette cotisation n'est à payer qu'à un seul endroit.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas faire partie de l'APEL, **veuillez le signaler par écrit. Merci de déposer votre courrier à l'Economat avant le LUNDI 07 SEPTEMBRE 2009.** Après cette date, aucune facture ne pourra plus être rectifiée.

Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des services offerts par l'APEL (bourses aux livres...).

Tous les parents seront les bienvenus à l'Assemblée Générale de l'APEL le **VENDREDI 25/09/2009 à 20H** à Saint-Pierre Chanel en salle Marc Glaude.

9. MANUELS SCOLAIRES DU LYCEE

Les élèves qui ont commandé leurs livres par l'intermédiaire de l'A.P.E.L. sont invités à les retirer chez "Cultura" courant août 2009.

10. VOISINAGE

A la suite de différentes plaintes, nous demandons à tous les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas des voies privées et ne se rassemblent pas dans les entrées d'immeubles aux alentours de l'établissement. La responsabilité des parents peut être engagée en cas de désordre ou dégradation.

Il est aussi demandé expressément aux parents (et élèves) de ne pas s'engager avec leur voiture dans la rue (impasse) des Roses.

11. DEMI-PENSION et TARIFS

Pour éviter les dérives constatées depuis quelques temps, lesquelles deviennent préjudiciables au bon fonctionnement du service de la demi-pension, il est rappelé la règle en vigueur à Saint-Pierre Chanel : **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, et ce pour l'année scolaire complète.** Le repas occasionnel doit rester l'exception, sur présentation d'un courrier justificatif des parents.

Contribution familiale :	Demi-pension pour l'année :	LYCEE
Lycée : 595 € pour l'année	- 4 repas / semaine	860,00 €
	- 3 repas /semaine	660,25 €
	- 2 repas / semaine	445,25 €
	- 1 repas / semaine	230,25 €
Repas occasionnel	Lycée : 6,5 €	

Des mesures seront prises dès la rentrée pour limiter le gaspillage intolérable de pain à la demi-pension (25 kilos par jour de pain récupéré sur les plateaux et jeté !).

12. VISITES, DEPLACEMENTS ...

Toutes les visites, excursions sont à l'initiative des professeurs. Ces initiatives entraînent des frais de déplacements, d'entrées de musées, ... Les parents qui ont des difficultés doivent s'adresser à M. CHASSEUR, afin qu'une solution puisse être trouvée.

13. TRAVAIL PERSONNEL

Tous les lycéens peuvent rester dans l'établissement au delà des cours pour y faire du travail personnel ou en groupe. Ils ont également la possibilité d'accéder au CDI jusqu'à 17H45.

14. CONCERNANT L'INFIRMERIE

Sur note du médecin scolaire, aucune médication ne sera délivrée. Seuls les petits soins de secourisme seront dispensés.

15. COVOITURAGE

L'APEL dispose d'un fichier des parents souhaitant le covoiturage. Vous pouvez contacter :

1. Si vous habitez le Luxembourg : Mme Yveline CLIQUE 3 Rue de l'Eglise 57840 OTTANGE Tél. 03 82 50 23 96
2. Si vous habitez la France : Mme CURRAT Florence 05 Imp. Barthélemy Dinot 57100 THIONVILLE Tél. 03 82 34 70 88 ou 06 77 19 53 04

16. FORUM DES METIERS LE 30 JANVIER 2010

Parents, nous avons besoin de vous. Afin de faire découvrir aux jeunes de notre établissement un maximum de métiers, nous vous invitons à venir parler du vôtre le samedi 30 janvier 2010 de 09H00 à 12H30.

Si vous souhaitez nous aider, contactez le secrétariat de l'APEL - mail : info@apel-spc.org tél. : 06 68 58 01 02

17. PARENTS CORRESPONDANTS

Si vous souhaitez être parent correspondant merci de renvoyer le coupon ci-joint avant le jeudi 10 septembre 2009 au secrétariat de l'établissement.

18. REUNION PARENTS-PROFESSEURS

<u>Réunion parents-Professeurs principaux</u>	<u>Rencontres individuelles Parents-professeurs</u>
Classe de 2nde Jeudi 17 septembre 2009 à 17H15	- Classes de 2/2 – 2/3 - 2/4 le jeudi 19 novembre 2009 à 17H15 - Classes de 2/1 – 2/5 - 2/6 et 2/ESL le vendredi 20 novembre 2009 à 17H15 - Classes de 1 ^{ère} le vendredi 13 novembre 2009 à 17H00 - Classes de Terminales le vendredi 06 novembre 2009 à 17H00

19. CULTURE RELIGIEUSE ET VIE CHRETIENNE

Tous les élèves de l'établissement assistent à une heure hebdomadaire obligatoire de culture religieuse, prévue dans leur emploi du temps. Par ailleurs, des propositions sont faites aux élèves pour les aider à grandir dans la Foi. Ainsi, tous les lundis, à 13H00, des rencontres à l'aumônerie permettent aux confirmés et ceux qui sont intéressés, des discussions sur des thèmes choisis par les élèves ainsi qu'un approfondissement de la Foi.

Parents, vous avez vous aussi un rôle dans le projet chrétien de notre l'établissement : venez rejoindre l'équipe pastorale composée de professeurs et de parents d'élèves pour accompagner les jeunes dans la Foi.

CALENDRIER du 1^{er} TRIMESTRE

CARNETS DE NOTES :

Ils seront remis aux élèves - Vendredi 09 Octobre 2009 - Vendredi 27 Novembre 2009

Les parents sont priés d'en prendre connaissance et de les signer.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (à titre indicatif, des modifications peuvent survenir)

TOUSSAINT : du Vendredi 23 Octobre 2009 après la classe au Jeudi 05 Novembre 2009 au matin.
Les cours du Samedi 24 Octobre 2009 sont avancés au Mercredi 21 Octobre 2009.

NOEL : du Vendredi 18 Décembre 2009 après la classe au Lundi 04 Janvier 2010 au matin.
Les cours du Samedi 19 Décembre 2009 sont avancés au Mercredi 16 Décembre 2009.

HIVER : du Vendredi 12 Février 2010 après la classe au Lundi 1^{er} Mars 2010 au matin.
Les cours du Samedi 13 Février 2010 seront avancés au Mercredi 10 Février 2010.

PAQUES : ***Les cours du Samedi 03 Avril 2010 seront avancés au Mercredi 31 Mars 2010.***

PRINTEMPS : du Vendredi 09 Avril 2010 après la classe au Lundi 26 Avril 2010 au matin.
Les cours du Samedi 10 Avril 2010 seront avancés au Mercredi 07 Avril 2010.

ETE : Les vacances d'été débuteront le Vendredi 02 Juillet 2010 après la classe.

Je souhaite une bonne fin de vacances à vos enfants et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

G. HENRYON